

LA VENTE POTENTIELLE DE SFR

Categories: [Actualités ADC FRANCE](#), [Télécommunication](#), [Téléphonie fixe](#), [Téléphonie mobile](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#)



Depuis le début du mois d'avril, des rumeurs circulent sur une possible mise en vente de SFR. Son propriétaire, Patrick Drahi, ne cache plus son intention de se retirer du secteur. Un choix qui interviendrait dans une période délicate, l'opérateur aurait perdu plus d'un million de clients entre fin 2023 et fin 2024.



Si une vente de l'opérateur se confirmait, elle pourrait encourager les autres acteurs du secteur, Orange et Bouygues à se positionner. En effet, depuis l'arrivée de Free dans la téléphonie mobile en 2012 (qui a fragilisé le marché avec ses tarifs), les autres acteurs souhaitent un retour à un marché plus stable avec seulement trois opérateurs.

SFR est actuellement le 2ème plus gros opérateur français. Orange, le numéro 1, ne pourrait pas récupérer l'entièreté de son concurrent car il détiendrait alors un quasi-monopole du marché. De même si l'acquisition totale était réalisée par Bouygues, celle-ci pourrait conduire à la disparition du cadet de ces 3 acteurs, Free.

Deux solutions demeurent pour le rachat :

- Une vente partagée entre les 3 opérateurs restants.
- L'acquisition de l'opérateur par des acteurs étrangers : Patrick Drahi ayant notamment des liens avec l'opérateur émirati Etisalat. Cependant, plusieurs acteurs écartent ce scénario en mentionnant

l'échec du rachat de Carrefour par Couche-Tard en 2021, après un refus catégorique du gouvernement français.

Si un acteur étranger venait à prendre possession de « l'opérateur au carré rouge », l'intérêt de l'opération serait moindre car le marché continuerait de compter quatre acteurs. Le prix de vente serait alors plus faible qu'en cas de vente partagée entre les acteurs nationaux.

Toutefois dans ces deux hypothèses, la commission européenne et les autorités de concurrence nationales encadrent strictement les opérations de rachat dans le but de protéger les consommateurs.

Quid des 7 millions de clients de SFR ?

En tout état de cause, les contrats existants et en cours doivent être respectés pendant leur durée. En cas de transfert de votre offre à un autre opérateur, votre numéro devra être conservé.

L'article L224-33 du code de la consommation protège également le consommateur en cas de modification du contrat par l'opérateur. Cet article impose que toute modification du contrat soit signalée « de manière claire et compréhensible » sur support durable, au minimum un mois avant son application, avec une possibilité pour le consommateur de résilier sans frais ni pénalités.

D'un point de vue technique, la transition pourrait entraîner une dégradation temporaire de la qualité du réseau et du service client en raison des ajustements de l'infrastructure de l'opérateur.

L'article D98-5 du code des postes et des communications électroniques dispose néanmoins que "l'opérateur prend toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité de ses réseaux et garantir la continuité des services fournis." Cette dégradation du réseau pendant la période de transition pourrait alors constituer un manquement à cette obligation et permettre de mettre en jeu la responsabilité des opérateurs en demandant une indemnisation.

Enfin, si la vente de l'opérateur venait à se concrétiser, nous vous recommandons d'être vigilants face aux tentatives d'arnaques. Certains escrocs pourraient en effet être tentés de profiter de cette situation pour usurper l'identité d'opérateurs en vous proposant des offres faussement attractives.

Quoi qu'il en soit, votre association ADC France surveille l'actualité et vous tiendra informés des développements de cette affaire.

Nancy, le 25/05/2025.

Depuis la mise en ligne de cet article le 2 mai, la situation a évolué et nécessité la mise en ligne d'un deuxième article. En effet, il est clairement annoncé une demande de sauvegarde de l'entreprise début juin. Il s'agit d'une étape importante qui demande à être bien comprise par les consommateurs :

<https://adcfrance.fr/telecommunication/sfr-les-consequences-dune-mesure-de-sauvegarde/>

